

POSTE ACADEMIQUE A TEMPS PLEIN EN

DROIT DE LA VILLE ET DE LA TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE

(CORRESPONDANT A 50% ENSEIGNEMENT ET 50% RECHERCHE)

FACULTE DE DROIT ET DE CRIMINOLOGIE

Référence : 2025/A016

Date limite du dépôt des candidatures : 03/03/2025

Date d'entrée en fonction prévue le : 01/10/2025

Descriptif du poste

La Chaire à temps plein en droit de la ville et de la transition socio-écologique est une chaire partagée entre la Faculté de droit et de criminologie et la Faculté d'architecture de l'ULB. Elle vise le recrutement d'un.e enseignant.e-chercheur.e spécialiste du droit de l'urbanisme et de l'environnement, avec un focus sur le rôle des villes dans la transition socio-écologique.

Outre les cours à pourvoir dans les deux facultés, sur 4 campus différents (Mons, Charleroi, Bruxelles et sur le site de l'UC Louvain – Saint-Louis Bruxelles), la personne recrutée devra mener des recherches en lien avec le droit de l'environnement et le droit de l'urbanisme, en particulier dans le contexte de la transition socio-écologique des villes. Ces recherches pourraient inclure par exemple des questions relatives au droit public, au droit économique, à la gouvernance climatique et à la protection sociale à l'échelle urbaine, selon les intérêts propres de la personne recrutée. La Chaire permettra aussi de déployer dans le domaine des politiques publiques de la ville de nouvelles collaborations scientifiques entre la Faculté d'architecture et la Faculté de droit et de criminologie, et plus largement de renforcer l'équipe des personnes de l'ULB travaillant dans le domaine de l'environnement et de la transition socio-écologique.

La personne recrutée devra mener ses recherches et travaux au sein d'au moins un des Centres de recherche de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB, participer aux enseignements en droit comme en architecture, et prendre part à l'organisation et la gestion de la Faculté de droit et de criminologie.

Sur le plan de la recherche, le/la titulaire de la Chaire devra :

- Contribuer à l'encadrement des chercheur.es dans le domaine (participation à des comités de thèses de doctorat, développement de projets de recherche, etc.) et promouvoir personnellement des thèses de doctorat ;
- Développer la recherche individuelle et collective, et chercher à obtenir des financements pour celle-ci ;
- Organiser et participer à des événements scientifiques de niveaux national et international ;
- Rédiger régulièrement des publications scientifiques nationales ou internationales et coordonner des ouvrages collectifs, si possible avec comité de lecture (*peer review*) ;

- S'impliquer dans les réseaux académiques nationaux et internationaux dans la matière ;
- Participer à la gestion collective de la recherche en Faculté de droit et de criminologie.

Sur le plan de l'enseignement, le/la titulaire de la Chaire devra :

- Assurer personnellement et en présentiel les cours décrits ci-dessous et leur évaluation, et coordonner les travaux pratiques s'il y a lieu ;
- Superviser et évaluer des travaux de fin d'études, stages et mémoires relatifs à ses domaines de compétence ;
- Participer à la gestion collective de l'enseignement en Faculté de droit et de criminologie.

Cours repris dans la charge au moment du recrutement :

- *Droit de l'urbanisme et transition socio-écologique* : 24h, cours du Master en urbanisme à Charleroi (nouveau cours)
- *Droit de l'environnement* : 24h, cours obligatoire du Master en droit de l'entreprise à Mons (nouveau cours)
- *Urbanisme et gouvernance de la ville* : 24h, cours à option du Master en droit (nouveau cours)
- *Droit de l'urbanisme* : 24h, cours obligatoire du Master en architecture (environ 200 étudiant.e.s)

Cours repris dans la charge à partir de 2026-2027 :

- Séminaire d'encadrement des mémoires : 15h, dans le Master de spécialisation interuniversitaire en droit de l'environnement et droit public de l'immobilier dispensé à horaire décalé sur le site de l'UC Louvain – Saint-Louis Bruxelles (nouveau cours)

La charge complète de cours est normalement de 120 heures par an et peut être légèrement adaptée en fonction du profil de la personne recrutée. Cette charge est par ailleurs revue, en fonction des besoins de la Faculté, à échéances régulières.

Titre requis

Docteur à thèse en sciences juridiques, orientée en droit public, droit de l'urbanisme ou droit de l'environnement.

Un diplôme de spécialisation antérieur au doctorat en droit de l'environnement et/ou de l'urbanisme est considéré comme un atout.

Compétences requises

- Excellent dossier scientifique et expérience de recherche significative en sciences juridiques, attestée par la thèse de doctorat, la rédaction d'ouvrages collectifs ou de rapports scientifiques, la publication d'articles scientifiques dans des revues juridiques à comité de lecture, la participation à des réseaux de chercheurs, la promotion de projets scientifiques, ou toutes autres réalisations antérieures ;
- Profil international attesté par une mobilité en dehors de l'institution où a été réalisé le doctorat et/ou par une série de publications internationales et/ou par la participation à des réseaux internationaux. La mobilité durant la période doctorale ou après constitue un atout ;
- Une expérience d'enseignement ;
- Maîtrise du droit interne belge, attestée soit par les diplômes, soit par les recherches antérieures ;

- Excellente maîtrise de la langue française (niveau C1) et maîtrise passive de la langue anglaise et de la langue néerlandaise. La connaissance active d'une de ces deux langues est un atout (niveau B2).

Intéressé-e ?

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Chiara Armeni, professeure de droit de l'environnement (courriel : Chiara.Armeni@ulb.be).

Votre dossier de candidature sera composé d'un Curriculum vitae (*si vous le souhaitez un CV type peut être téléchargé via le site internet* : <https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/emplois-academiques-et-scientifiques-cv-type>) et d'un document complété à l'aide du template disponible à cette adresse URL <https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/1f-dossier-de-candidature-acad-tps-plein-docx>).

Ce canevas structure votre dossier de candidature qui doit comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de candidature et de motivation ;
- Un rapport de thèse rédigé par le jury après la soutenance (si existant) ;
- Trois publications représentatives du profil du.de la candidat.e accompagnées d'une notice justifiant le choix de ces trois publications et leur apport à la matière couverte par la Chaire ;
- Un dossier de 6 pages maximum comprenant une description des activités de recherche passées (2 pages) et un projet de recherche (4 pages), spécifiant les thématiques envisagées et les pistes de développement ;
- Un dossier pédagogique de 4 pages maximum comprenant un rapport sur les éventuelles activités d'enseignement antérieures et un projet d'enseignement pour les cours prévus, en ce compris la manière dont ils s'intègrent au programme, et qui précise les méthodes d'enseignement et d'évaluation envisagés ;
- Un dossier sur les réalisations et projets internationaux de 4 pages maximum, relatifs à la recherche, à l'enseignement ou à toute autre activité professionnelle en rapport avec la fonction ;
- Les noms et adresses mail de contact de cinq personnes de référence susceptibles d'être contactées par les organes chargés d'évaluer les dossiers, en veillant à l'équilibre des genres. Ces personnes ne peuvent être en conflit d'intérêts.

Les dossiers incomplets ou les dossiers n'utilisant pas le canevas mis à votre disposition ne seront pas examinés par la commission de sélection.

La nomination, dans le cadre académique de l'ULB, se fait au rang de chargé de cours. Dès leur nomination, les membres du corps académique sont autorisé-e-s à porter, à titre honorifique, le qualificatif de professeur-e.

Politique d'égalité des chances

La politique de gestion du personnel de l'ULB est axée sur la diversité et l'égalité des chances.

Nous recrutons les candidat-es en fonction de leurs compétences, indépendamment de leur âge, leur genre, leur orientation sexuelle, leur origine, leur nationalité, leurs convictions, leur handicap, etc.

Vous souhaitez bénéficier d'aménagements raisonnables dans le cadre de la procédure de sélection en raison d'un handicap, d'un trouble ou d'une maladie ? N'hésitez pas à prendre contact avec Marie Botty (marie.botty@ulb.be) notre personne de contact en charge des aspects de diversité pour le personnel enseignant et scientifique. Soyez assuré-e de la confidentialité de cette information.

Plus de détails sur les politiques de genre et de diversité sont disponibles sur <https://www.ulb.be/fr/l-ulb-s-engage/diversites>.

Vous trouverez l'ensemble des dispositions relatives aux carrières du corps académique sur notre site à l'adresse <http://www.ulb.ac.be/emploi/academique.html>.